

# COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE

**DU 05 FEVRIER 2013 – 18h**

Présents: Mme Toulza, directrice, Mmes Alavoine, Anrich, Barreri, Bruneau, Devésa, Gautron, Limon, Richard, Sinfort, Toledo enseignantes;

Mmes Bohren, Grangier, Hurtrez, Madeleine, Mercadier, Nathan-Hudson, Sarazin et MM Allard, Fesquet et Plez, représentants AEP des parents d'élèves;

Mme Bessières, conseillère aux affaires scolaires et M. Lussert, maire (à partir du point 3),

Invitées : Mme Lesquier, directrice de l'ALAE, Mme Masséi, responsable enfance jeunesse à la mairie.

Excusées: Mmes Mariac et Thiébaud enseignantes et Mmes Wolf et Iborra, représentantes AEP.

Présentation de Mme Virginie Lesquier, nouvelle directrice de l'ALAE élémentaire et de l'Espace Culture Jeune. Mme Lesquier travaille sur des projets à court et moyen terme qu'elle souhaiterait mettre en place rapidement. Ces projets visent aussi une plus grande interaction entre l'ALAE et les enseignants. Depuis le 17 janvier, l'ALAE et la classe de CM1/CM2 de Mme Toulza partagent le même espace classe et cette cohabitation semble bien vécue par tous.

## **1- Les effectifs :**

L'école accueille actuellement 304 élèves. Les arrivées ont lieu au compte-goutte malgré la livraison des nouveaux logements. Cependant l'IEN a confirmé l'ouverture d'une classe en prévision de l'augmentation des effectifs à la rentrée 2013, sous réserve qu'il y ait une salle pour l'accueillir. Mme Toulza s'inquiète de l'achèvement des travaux à la rentrée de septembre et demande si la mairie a prévu une solution pour loger cette classe. Mme Bessières assure que plusieurs pistes sont étudiées. Mme Toulza insiste sur la nécessité d'anticiper parce que dans l'état actuel des choses, si les travaux ne sont pas terminés, il n'y a pas d'autre salle disponible.

## **2- Les travaux :**

Les travaux devraient débuter mi-mars. La consultation des entreprises a débuté. Les associations qui utilisaient la salle Jacques Brel ont été déplacées vers d'autres locaux afin de permettre la mise en conformité de la salle pour l'accueil du restaurant scolaire. Seul le cinéma pourra maintenir son activité (le déplacement de la cabine de projection n'étant pas envisageable). Chaque ouverture de la salle au public nécessitera une désinfection totale des locaux avant le retour de la cantine. Les travaux d'aménagement de la salle Jacques Brel ont déjà commencé par la pose du lino au sol. Il est prévu aussi de modifier l'éclairage pour qu'il soit plus puissant. Concernant les toilettes pour les plus jeunes, il n'est pas prévu d'aménagement particulier : la cantine actuelle ne dispose pas de toilette pour les petits, ils y passent systématiquement avant d'aller à la cantine. Le déménagement de la cantine se fera pendant les vacances de février. La palissade de fermeture du chantier sera mise en place pour la rentrée et les travaux pourront alors débuter.

Les parents demandent si les gros travaux (démolition) sont bien prévus sur des temps où les enfants ne seront pas à l'école. Mme Bessières certifie que ce point a été pris en considération avec les entreprises.

Le Plan de Prévention des Risques liés aux travaux est établi par l'APAVE, organisme indépendant spécialisé qui étudie toutes les mesures et contraintes à prendre en compte le temps des travaux. L'APAVE assure aussi la transmission de ces mesures aux entreprises ainsi que le suivi sur site le temps du chantier.

Si, d'après l'IEN, il n'est pas forcément indispensable de modifier le PPMS pour la durée des travaux, dans notre cas précis il semble pourtant judicieux de le faire dans la mesure où la répartition des classes n'est plus la même et elle ne le sera plus suite aux travaux. Par ailleurs, le PPMS actuel ne tient pas compte de la classe de Grande Section logée dans l'extension et doit donc de toute façon être modifié.

Concernant les toilettes et les lavabos pendant la durée des travaux, la mairie confirme qu'elle va installer dans la cour des toilettes « chantier » (chimiques). Les lavabos qui doivent être démontés seront installés momentanément sous le préau, à proximité des toilettes existantes et du point d'eau.

Concernant les toilettes, les parents soulèvent le problème de celles de la cour de l'extension. En effet sur les quatre toilettes, trois sont « à la turque » et pour la quatrième, les filles sont prioritaires. Cela pose des problèmes à certains enfants qui ne peuvent y aller quand ils en auraient besoin avec le risque d'entraîner des problèmes de santé. Les parents demandent, dans le cadre des travaux entrepris si le remplacement de ces toilettes à la turque par des toilettes siège peut être envisagé.

### **3- Projet d'agrandissement de l'école et de refonte des rythmes scolaires.**

(Arrivée de M. Lussert)

Ces deux grands projets qui vont modifier l'organisation de l'école dans un futur proche sont traités conjointement à la demande des parents parce que ces deux projets sont en interaction et vont devoir se mettre en place dans les mêmes délais. Il serait donc intéressant de pouvoir mener une réflexion les englobant tous les deux.

Concernant le cadre de la concertation, il a déjà été organisé des réunions avec enseignants, parents, personnels municipaux et élus pour la refonte des rythmes scolaires. Une réunion publique est organisée le 09 février ainsi qu'une consultation des parents via un bulletin d'information distribué dans les cartables. Un CE extraordinaire est programmé le 19 février avec les deux écoles pour émettre un avis sur le calendrier de mise en application (2013 ou 2014). Enfin un Conseil Municipal sera dédié à cette question le 15 mars.

Les parents reconnaissent qu'effectivement, la mairie a mis en place plusieurs choses pour favoriser la concertation autour de la réforme des rythmes scolaires, mais qu'en est-il des travaux d'agrandissement ?

M. Lussert annonce qu'il va mettre en place le même genre de consultation, avec les parents, les enseignants, par le biais de réunions publiques, pour travailler sur l'agrandissement de l'école.

Les parents s'inquiètent de savoir comment va être pris en compte leur avis.

M. Lussert rappelle que c'est le Conseil Municipal qui statue sur la date de mise en application des nouveaux rythmes scolaires. L'avis du Conseil Municipal dépendra des résultats de la consultation : si une nette majorité se détache, il serait mal venu pour les élus d'aller à l'encontre de l'opinion, par contre si les résultats sont plus mitigés, c'est le Conseil Municipal qui tranchera.

Mme Toulza rappelle que lors de la réunion de concertation, M. Aboulafia avait assuré que le Conseil Municipal suivrait l'avis du Conseil d'Ecole extraordinaire. M. Lussert refuse de soumettre son Conseil à la décision du Conseil d'école dont l'avis sera pris en considération au même titre que d'autres éléments.

Enseignants et parents se demandent si, dans la mesure où l'Agglomération de Montpellier a annoncé sa volonté d'être « pilote » pour la mise en place de cette réforme, les communes de l'agglomération ne subissent pas des pressions pour commencer dès 2013. M. Lussert assure que les communes restent libres de se prononcer. Pour l'instant la question du choix entre le mercredi et le samedi n'est pas encore abordée. Par ailleurs, certains voient dans le fait de repousser l'échéance à 2014, un moyen de peser pour remettre en cause la réforme.

Concernant l'évolution de l'école, les parents souhaiteraient savoir quand sera organisée une réunion de concertation pour réfléchir sur les possibilités d'agrandissement et quand ils pourront rencontrer le programmiste dont on leur parle depuis un an. M. le Maire attend une réponse de la Préfecture concernant les possibilités de construction sur le terrain derrière la Poste. Actuellement la surface constructible n'est pas suffisante pour créer un bâtiment suffisamment rentable, qui puisse générer des revenus qui permettraient la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Cependant, M. Lussert nous confirme que, tel qu'il l'a écrit dans le Prades Info de février, trois solutions seront étudiées : la construction d'une nouvelle école, la réhabilitation de la mairie et le réaménagement du quartier de l'école annexe.

Mme Toulza déplore qu'une fois encore des personnes circulent dans l'école sans qu'elle soit informée de leur venue ni de leur identité. Sans doute sont-ils accompagnés par une personne de la mairie, mais par respect, il serait bon de l'en informer, d'autant plus que nous sommes actuellement soumis au Plan Vigipirate de niveau rouge.

Conséquence du changement d'organisation de l'école, les parents qui arrivent en retard ne peuvent plus sonner à la porte. Ils doivent donc passer par l'accueil de la mairie, puis par la classe de Mme Toulza. Par ailleurs, il serait bon qu'un panneau d'affichage soit fixé aux abords du portail afin de pouvoir communiquer avec les familles.

#### **4- Projet d'école :**

- Formation aux gestes qui sauvent : la demande d'intervention a été transmise au CESU 34. L'AEP est toujours d'accord pour la financer avec le soutien financier du CCAS.

- Prévention routière : les parents s'inquiètent que cette formation ne soit plus dispensée à l'école alors qu'elle fait partie du programme et doit donner lieu à une attestation pour l'entrée en 6<sup>e</sup>. M. le Maire répond qu'actuellement aucun personnel ne souhaite s'en charger mais il s'efforce de trouver quelqu'un. Les enseignantes expliquent par ailleurs que cette attestation n'est pas conditionnée à un dispositif spécifique. Certes, la piste permettait une mise en situation plus concrète et plus vivante, mais en attendant elles assurent une formation et son évaluation en classe.

#### **5- Informatique :**

Lors du déménagement du bureau de la directrice, le transfert de ligne téléphonique et internet a posé problème. L'école est restée sans téléphone pendant une semaine et Mme Toulza n'a pas eu accès à Internet pendant 2 semaines. Là encore, il serait bon d'anticiper pour le ré-emménagement, il n'est pas envisageable d'être privé de téléphone et de connexion internet en pleine période de rentrée.

Mme Toulza rappelle le décret B2I de 2002 qui impose un enseignement de l'informatique tout au long de la scolarité élémentaire. Actuellement seules les classes de CM2 et CM1 sont équipées convenablement. C'est donc à elles qu'il échoit de réaliser tout le programme du B2I.

M. le Maire confirme qu'il continue son programme de remplacement du parc informatique de l'école en équipant chaque année un niveau. Cette année ce sont les CE2 qui pourront bénéficier d'ordinateurs « recyclés » achetés auprès d'une association d'insertion. Par leur intermédiaire, la Mairie pourrait équiper une classe avec 10 ordinateurs et un vidéoprojecteur pour 1200€.

Par ailleurs, par le biais de l'AEP, il a été déposé une demande auprès de l'Université Montpellier 2 pour récupérer des ordinateurs. Malheureusement, cette demande n'a pas abouti.

Malgré tout, se pose la question de la « durée de vie » d'un ordinateur au sein de l'école. Car même si les élèves n'ont pas besoin d'avoir des machines très puissantes étant donnée l'utilisation qu'ils en ont, ils ont néanmoins besoin de machines capables de gérer les logiciels imposés par internet. Force est donc de constater que les ordinateurs deviennent obsolètes au-delà de 5 à 6 ans et qu'il faut donc prévoir de renouveler le parc continuellement.

## **6- Tarifs PAI.**

L'AEP souhaite revenir sur le tarif de cantine demandé aux enfants accueillis avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour cause d'allergie alimentaire. Ce sujet a déjà été évoqué et suite au CE du 22 mai 2012, M le Maire avait promis de réfléchir à une mesure solidaire en faveur de ces familles.

L'AEP a comparé les tarifs demandés par les communes alentour avec ceux pratiqués à Prades le Lez. Certaines accueillent gratuitement ces enfants, mais la plupart leur facture la part « garderie » (allant de 0.65€ à 1.70€ en fonction des communes). A Prades, en plus de la part garderie, la mairie facture 50% du prix du repas (soit 2,43€ pour un quotient moyen), argumentant la nécessité de l'encadrement, de la prise en charge par le personnel du réchauffage et du service du repas ainsi que le matériel spécifique (réfrigérateur et micro-onde).

L'AEP s'étonne que si la mairie défalque le prix des denrées, elle fasse malgré tout payer leur transformation, et bien que M. Lussert explique que c'est une façon de compenser l'attention portée par le personnel à ces enfants, les parents y voient une façon de faire payer à ces familles l'achat du matériel spécifique (par ailleurs amorti depuis longtemps), car l'accueil de ces enfants n'a donné lieu à aucune embauche supplémentaire ni à des suppléments de salaire pour le personnel.

L'AEP redemande qu'il soit envisagé, par solidarité envers ces 7 familles, de ne leur facturer que la part garderie de l'accueil méridien, soit en moyenne 1.14€ au lieu des 2.43€ (en Q4) facturés actuellement. Ce qui correspondrait à 20€ d'économie par mois par famille et donc un manque à gagner de 140€ en moyenne par mois pour la mairie.

M. Lussert n'est pas favorable à une telle mesure, cependant, il se dit disposé à recevoir les familles concernées qui en feront la demande.

L'AEP souligne enfin le défaut de communication de la mairie sur cette question dans la mesure où la différence de tarification n'est pas mentionnée sur le site internet de la ville, les parents concernés le découvrent donc à réception de la première facture. Elle informe la Mairie que le courrier envoyé en fin d'année sur la modification du calcul tarifaire aux familles concernées n'a pas été compris par celles-ci.

Le conseil se termine à 19h50.